



Dérogation possible assurances vies non à terme

Par **nicky88**, le **23/10/2016** à **10:14**

Madame, Monsieur,

Alors que je travaillais, j'ai apporté de changements à mes contrats d'assurance vie, et ils ont perdu leurs antériorités, mais ai perdu mon emploi. J'ai bientôt 58 ans, et désespère de retrouver un emploi.

Actuellement, les plus grandes sommes disponibles seraient imposées à 39 % sur les intérêts, mais j'ai besoin de mon argent pour acquérir un bien immobilier, et une rente mensuelle, je n'aurai ma retraite à taux plein que dans 10 ans. Actuellement locataire, j'ai peur que l'on m'enlève mon apl, dans un an et trois mois, je serai en ass.

Il est grand temps pour moi alors d'être propriétaire.

Je suis reconnue travailleur handicapée, mais n'ai aucun pourcentage de reconnaissance ni indemnités.

Merci pour votre aide.

Nicky